



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
 Repoblikan'i Madagasikara - Repoblikan'i Madagasikara



IREMA

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

TERMES DE REFERENCE DES UNITES D'ASSISTANTS TECHNIQUES (TAF) PROJET IREMA

GEF ID du projet	11139
Code du projet	GCP/MAG/098/GFF
Type et durée de contrat	CDI à temps plein, 12 mois renouvelable
Lieu de travail	Dans les paysages d'intervention dans les régions Diana, Sofia, Alaotra Mangoro, Amoron'i Mania et Vatovavy Fitovinany
Date de début du contrat	Août 2025

CADRE ORGANISATIONNEL

Le Gouvernement de Madagascar, à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) bénéficie de l'appui financier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM ou GEF) durant son huitième cycle, pour la mise en œuvre du Projet enfant du programme intégré de restauration des écosystèmes (ERIP), l'IREMA « Renforcement des investissements dans la restauration des écosystèmes » à Madagascar.

L'ERIP est une initiative de six ans, d'un montant de 200 millions de dollars, financée par le fond pour l'environnement mondial (FEM) et dirigée par Conservation International. Le programme vise à restaurer les écosystèmes critiques et à soutenir les communautés locales qui en dépendent. L'ERIP s'inscrit dans le cadre de la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes et contribue à la réalisation des objectifs mondiaux en matière de restauration par le biais de politiques, de financements, de renforcement des capacités et de collaborations internationales.

Le projet IREMA est financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et soutenu par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) en tant qu'agence du FEM. Le Ministère (MEDD) agit en tant que partenaire opérationnel du projet, en assurant la gestion des ressources issues du



FEM/PNUE et leur mise à disposition à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) pour la réalisation des activités aux fins prévues et conformément aux exigences du PNUE et du FEM.

Le projet IREMA vise à stopper et inverser efficacement la dégradation, améliorer les services écosystémiques et restaurer la biodiversité dans 5 zones d'interventions à Madagascar afin de générer des bénéfices économiques, sociaux, et environnementaux multiples à travers la restauration des paysages dégradés d'un programme intégré.

Il comporte quatre (04) composantes : Composante 1 : Cadre politique, de planification et institutionnel pour la restauration des écosystèmes à l'échelle du paysage. Composante 2 : Approches locales appropriées et rentables pour la restauration des écosystèmes à l'échelle du paysage. Composante 3 : Mobilisation des fonds pour la restauration des écosystèmes à l'échelle du paysage. Composante 4 : Gestion des connaissances du projet, communication, suivi et évaluation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet IREMA, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) souhaite recruter des unités d'assistance technique pour chaque zone d'intervention du projet notamment dans les régions Diana, Sofia, Alaotra Mangoro, Amoron'i Mania et Vatovavy. Les assistants techniques assureront la mise en œuvre efficace des activités opérationnelles, en collaboration avec l'UGP et les autres parties prenantes, tout en garantissant la cohérence des actions avec les objectifs du projet.

Ce recrutement suivra scrupuleusement un processus de sélection transparent et ouvert.

POSITION HIERARCHIQUE

Les assistants techniques (TAF) du Projet IREMA travailleront sous la supervision du Directeur National du Projet (DNP), de l'UGP et des comités techniques du projet au sein du MEDD. Ils travailleront en étroite collaboration avec les services techniques déconcentrés (DREDD et DRAE) et les partenaires de mise en œuvre dans chaque zone d'intervention.

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS DU POSTE A POURVOIR :

Unité d'Assistance Technique dans les régions suivantes : (Diana, Soafia, Région Alaotra Mangoro, Amoron'i mania, Vatovavy, Site Madagascar National Parks)

Conditions requises des TAFs

La collaboration se basera sur des accords contractuels avec l'UGP. Les TAFs seront contractuellement responsables devant l'UGP et le DNP de la livraison des résultats du projet dans les paysages concernés.

Le TAF est une structure, œuvrant localement dans les zones d'intervention. Ces TAF sous contrat devront disposer de ressources (personnel, infrastructures, équipements, matériaux) déjà déployées dans la région dans le cadre d'un projet ou d'une initiative complémentaire, et qui pourraient être réaffectées pour remplir ce rôle.

Chaque TAF doit disposer d'une vaste connaissance locale in situ, ainsi que d'une expertise et d'une expérience approfondie en matière de restauration des écosystèmes, de gestion communautaire des ressources naturelles et d'agriculture durable dans les paysages du projet. Les TAF sous contrat seront chargés de coordonner la mise en œuvre des activités.

Le TAF a pour mission d'établir des relations de travail solides avec les principaux décideurs publics et communautaires ainsi que les organisations parties prenantes opérant dans la région. Cela



permettra alors d'optimiser pleinement les consultations fondamentales et les capacités déjà développées par ces organisations partenaires au profit du projet.

Le TAF sera chargé de :

- Assurer la gestion, la planification et la coordination des activités opérationnelles du projet dans les paysages ciblés, en collaboration avec l'UCP et les autres parties prenantes locales.
- Fournir une expertise technique approfondie dans les domaines de la restauration des écosystèmes, de la gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture durable, en tenant compte des spécificités locales.
- Veiller à la mise en place d'un système de suivi efficace et réaliser des évaluations régulières de l'avancement des activités par rapport aux objectifs et aux résultats attendus du projet.
- Fournir des formations et un accompagnement technique aux acteurs locaux, y compris les communautés et les autorités locales, pour renforcer leur capacité à gérer les ressources naturelles de manière durable.
- Identifier les risques et défis potentiels liés à la mise en œuvre du projet et proposer des solutions adaptées.
- Faciliter la diffusion des bonnes pratiques et des résultats du projet aux parties prenantes locales, régionales et nationales.
- Fournir (i) Un plan détaillant les activités prévues pour l'année, avec des objectifs spécifiques, des indicateurs de performance et des échéances, (ii) des rapports mensuels et trimestriels sur l'état d'avancement des activités et les défis rencontrés, accompagnés de recommandations pour ajuster les actions en cours, (iii) un rapport Final du Projet détaillant les résultats du projet, les enseignements tirés, et les impacts mesurés sur les écosystèmes et les communautés locales. (iv) des Documentations de Formation et de Renforcement des Capacités en incluant le Matériel de formation, les guides pratiques, et les rapports sur les sessions de renforcement des capacités.

Exigences en matière de Compétences et Expertise

Le TAF doit posséder les compétences suivantes :

- Expertise en gestion de projets environnementaux, coordination inter-institutionnelle, et connaissances approfondies des domaines de la restauration des écosystèmes, gestion durable des ressources naturelles et agriculture durable.
- Expérience en projets de restauration des écosystèmes, gestion de la biodiversité, techniques de reboisement et de réhabilitation des sols.
- Expertise en gestion intégrée des ressources naturelles, politiques environnementales locales, planification écologique durable.
- Maîtrise des systèmes agroécologiques, pratiques agricoles résilientes au climat, gestion des sols agricoles, conservation de l'eau.
- Expertise en suivi-évaluation de projets environnementaux et de développement durable, collecte et analyse de données, gestion de la performance du projet.
- Bonne connaissance des dynamiques sociales et environnementales locales, expérience dans la gestion de projets communautaires, capacité de médiation et de gestion des parties prenantes locales.
- Expérience en formation de terrain, compréhension des besoins de renforcement des capacités locales, capacité à adapter les formations aux contextes locaux.
- Expertise en communication environnementale, sensibilisation communautaire, gestion des médias sociaux et traditionnels pour la diffusion d'informations relatives au projet.



- Expérience en gestion des risques environnementaux, élaboration de plans de contingence, et expertise en gestion de crise dans des projets de grande envergure.

VI-DOSSIERS A FOURNIR

Le dossier de manifestation d'intérêt devra comprendre :

- Lettre de manifestation d'intérêt signée ;
- Présentation de l'organisation (historique, missions, domaines d'intervention, réalisations) ;
- Liste des projets similaires réalisés (avec références) ;
- CV des experts clés proposés ;
- Description des capacités logistiques et matérielles disponibles ;
- Documents administratifs : statuts, récépissé de reconnaissance, NIF/STAT, attestations fiscales et sociales à jour ;

Les dossiers de candidature ci-après sont à déposer/envoyer **au plus tard le 31 Juillet 2025, à 16 heures (GMT+3)**, avec la mention « Manifestation d'intérêt – Unité d'assistance technique –du projet IREMA Région (Région d'intervention)».

- **courrier électronique** dans un seul fichier à l'adresse e-mail : projetirema@gmail.com et en copie moisersm@gmail.com
- **déposé** dans une enveloppe en version physique à l'adresse : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, au bureau de la PRMP 4^{ème} étage, Porte 408, Antsahavola – Antananarivo, portant la référence « N° **839**./25/MEDD/SG/PRMP ».

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Les dossiers de manifestation d'intérêt incomplets et/ou reçus après la date et l'heure limites de soumission ne seront pas pris en considération.
- L'appel est ouvert aux organisations légalement établies dans la zone d'intervention.
- Seules les organisations présélectionnées seront contactées pour la suite du processus de sélection.

Antananarivo, le **09 JUIL 2025**



Secrétaire Général

CELINA Andry Fidiniaina Moïse
Magistrat